



Pénurie de professionnels en protection de l'enfance

Enquête du réseau Uniopss-Uriopss

Novembre 2023



CONTEXTE

En juillet 2022, l'Uniopss et les Uriopss ont diffusé une enquête à leurs adhérents visant à faire un état des lieux des tensions pesant sur les établissements et services de protection de l'enfance en lien avec la pénurie de professionnels dans le secteur.

Sur les 252 établissements et services ayant répondu à l'enquête, 95% déclaraient alors rencontrer des difficultés de recrutement et/ou liées à des démissions. Le taux moyen de postes vacants (tous postes confondus) pour l'ensemble des répondants s'élevait à 9%. Les établissements et services se déclaraient fortement mobilisés pour trouver des solutions à court terme et garantir une continuité d'accueil et d'accompagnement aux enfants malgré la pénurie de professionnels, mais **les alternatives trouvées étaient peu respectueuses des besoins des enfants, des projets portés par les équipes, et de la qualité de vie et des conditions de travail.**

En cette rentrée d'alertes multiples émanant d'associations, de conseils départementaux, de collectif de professionnels, **l'Uniopss a souhaité reconduire cette enquête. La protection de l'enfance traverse une crise multifactorielle mais aucune solution ne pourra être mise en place sans un nombre suffisant de professionnels qualifiés et épanouis.** Les présents résultats visent à documenter les difficultés de recrutement en protection de l'enfance et leurs conséquences alarmantes sur l'accompagnement des enfants et des jeunes, et la vie des équipes.

Le profil des répondants

314 établissements et services de protection de l'enfance ont répondu à l'enquête 2023 du réseau Uniopss-Uriopss, soit 25% de plus que l'année passée.

Ces établissements et services assurent principalement :

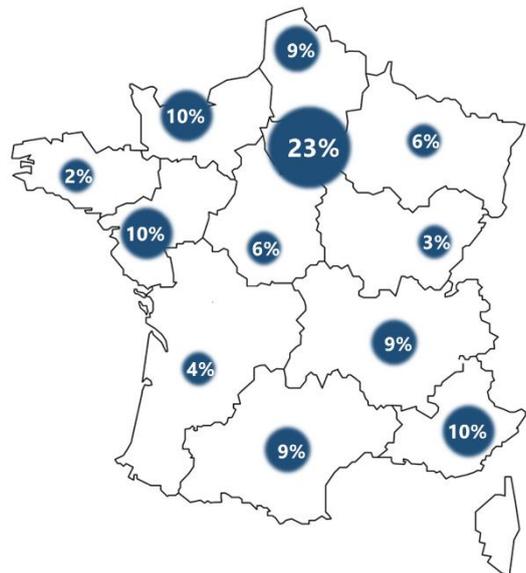
- Des accueils d'enfants et de jeunes en structures collectives (62% des répondants)
- Des accompagnements à domicile/en milieu ouvert (51%)
- Des accueils de jeunes en logement diffus (39%)
- De l'accueil de jour (20%)
- De l'accueil familial (19%)

Plusieurs services de prévention spécialisée et d'investigation éducative ainsi que des centres maternels ou parentaux ont également répondu à l'enquête.

Une majorité de répondants sont habilités au titre de l'aide sociale à l'enfance (67%), 26% ont une double habilitation aide sociale à l'enfance/protection judiciaire de la jeunesse, et 7% sont habilités au titre de la protection judiciaire de la jeunesse seulement.

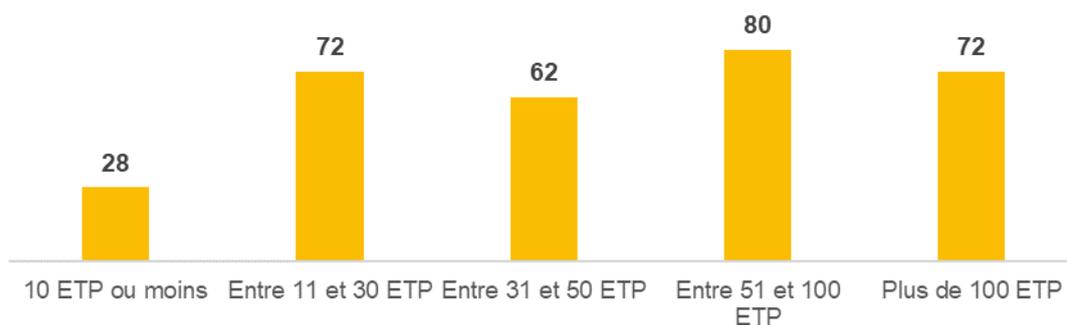
Les répondants sont **implantés dans l'ensemble des régions françaises et sont de taille très variable**, avec un nombre de professionnels théoriques variant de 4 ETP à plus de 1 000 ETP.

Répartition géographique des répondants



Répartition des répondants en fonction du nombre théorique d'ETP

source : enquête Uniopss, 2023



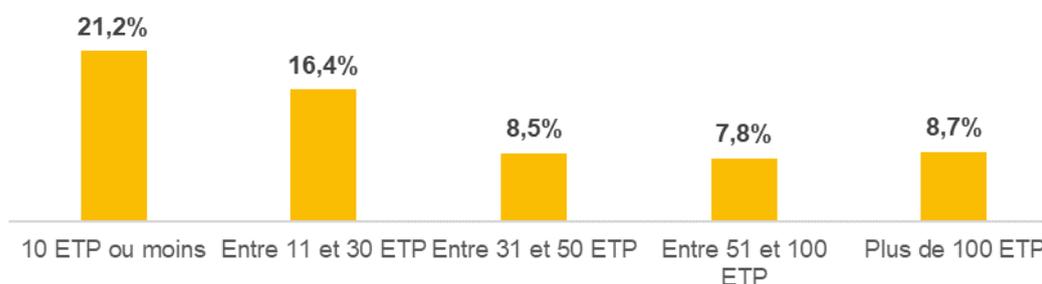
Des difficultés de recrutement généralisées et un taux moyen de postes vacants s'élevant à 9%

Sur les 314 établissements et services ayant répondu à l'enquête, **97% déclarent rencontrer des difficultés de recrutement**. Les rares répondants n'ayant pas de difficultés à recruter ne présentent aucune caractéristique commune (implantation, type de service, taille des structures...).

Le taux moyen de postes vacants (tous postes confondus) s'élève à 9% (contre 5% sur l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif selon le baromètre Fehap-Nexem réalisé début 2022) Ce taux est accentué lorsque les équipes sont restreintes mais reste globalement élevé quelle que soit la taille de l'établissement ou du service.

Taux moyen de postes vacants en fonction du nombre théorique d'ETP

source : enquête Uniopss, 2023



Les vacances de postes concernent **massivement les travailleurs sociaux mais également les postes d'encadrement, de secrétariat et d'autres personnels non éducatifs** tels que les agents d'entretien et les comptables. Les difficultés de recrutement se doublent d'arrêts de travail des professionnels en poste et de démissions.

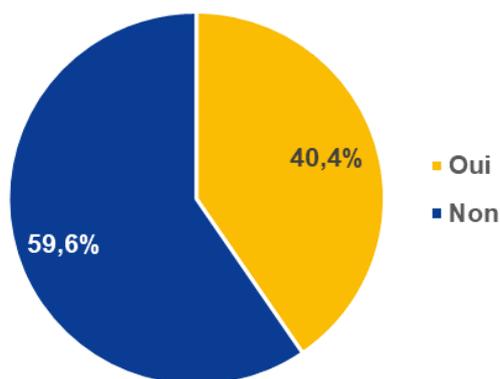
Postes concernés par les difficultés de recrutement

source : enquête Uniopss, 2023



Dans ce contexte, près de **40% des répondants déclarent recourir à l'intérim**. Ce taux augmente avec la taille des établissements et services. Le recours à l'intérim concerne les établissements d'accueil comme les services d'accompagnement en milieu ouvert, habilités au titre de l'aide sociale à l'enfance comme de la protection judiciaire de la jeunesse.

Recours à l'intérim
source : enquête Uniopss, 2023



Part des répondants ayant recours à l'intérim en fonction du nombre théorique d'ETP

source : enquête Uniopss, 2023



Ces résultats illustrent des difficultés de recrutement ancrées touchant les métiers de l'accompagnement social et éducatif. La faible attractivité touche le secteur dans sa globalité (établissements, accompagnements en milieu ouvert, prévention spécialisée...) et concerne également les métiers administratifs et techniques. Dans ce contexte, le recours à l'intérim est important, et parfois essentiel pour maintenir l'activité dans certains établissements et services. Le recours à l'intérim est néanmoins très coûteux et peut déstabiliser les équipes en place (turn over des professionnels en intérim, écarts de rémunération...).

Une mobilisation des associations en faveur de l'attractivité du secteur mais une situation demeurant alarmante

Au cours des derniers mois, faute de professionnels, **20% des établissements et services ont été contraints de réduire leur capacité d'accompagnement** en semaine ou les weekends. Un peu plus de **5% ont été contraints à des fermetures totales** de service en semaine ou les weekends. Sur ces périodes de réduction de capacité ou de fermeture, les enfants accompagnés peuvent retourner en familles ou être accueillis ou accompagnés par d'autres services. Ces alternatives sont mobilisées y compris lorsqu'elles **ne correspondent pas au projet pour l'enfant et à ses besoins**.

Une très large majorité des établissements et services associatifs ayant répondu à l'enquête conduisent des réflexions pour trouver des solutions à la pénurie de professionnels. Ces réflexions sont parfois menées avec d'autres associations (24% des répondants), des Conseils départementaux (20% des répondants) mais mobilisent très peu les services de l'Etat (3,5% des répondants).

Dans un contexte dégradé, beaucoup d'établissements et services évoquent **des actions mises en place pour « faire avec » la pénurie de professionnels** :

- Des recrutements de professionnels sans aucune formation (des répondants évoquent jusqu'à 80% de professionnels éducatifs non formés à l'embauche en établissement),
- Des reports d'activité sur le reste de l'équipe, sans procéder à des recrutements de remplacement, au prix d'un nombre plus important d'enfants et de jeunes par professionnel,
- Des missions non assumées, au mépris des droits des parents et des enfants (non-respect des droits de visite et d'hébergement, annulation des visites médiatisées entre les enfants et les familles...),
- Une baisse de la fréquence des interventions en milieu ouvert ou une couverture territoriale réduite pour les services de prévention spécialisée,
- La mise en attente de tout nouvel accueil ou accompagnement.

En parallèle, beaucoup de répondants déploient des actions pour **recruter et former davantage de professionnels** :

- Interventions dans des écoles, participation à des forum de l'emploi et à des jobs dating
- Renforcement des liens avec les écoles de formation et du recours aux contrats d'apprentissage
- Renforcement des liens avec Pôle Emploi pour créer des modules de pré-formation de base « protection de l'enfance »
- Mise en place de parcours de formation, accompagnements VAE, accueils en période de mise en situation en milieu professionnel
- Mise à disposition de logements pour faciliter l'installation des professionnels, de places d'accueil en crèche, mise en place de prime essence...
- Refonte des temps et rythme de travail : expérimentation de la semaine de 4 jours, mobilisation moins fréquente des professionnels le weekend...
- Création de pôles ressources ou pôle de remplaçants au sein de l'association ou en inter-associatif.

Les établissements et services associatifs sont fortement mobilisés pour trouver des solutions à la pénurie de professionnels et garantir une continuité d'accueil et d'accompagnement. Les initiatives sont nombreuses et variées. Plusieurs répondants témoignent néanmoins :

- De difficultés à augmenter les salaires des professionnels et à obtenir le versement de la prime Ségur
- D'initiatives parfois trop segmentées, avec une concurrence entre associations, mais aussi avec les services des conseils départementaux et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Avec la mise en place de listes d'attente, le non-respect des droits des enfants et des parents, des reports d'activité sur les professionnels restant en poste... La situation décrite par les établissements et services ayant répondu à l'enquête est alarmante. **A nouveau, l'Uniopss alerte sur les risques réels pesant sur la qualité de l'accompagnement, la sécurité des enfants, et la santé des professionnels surmobilisés.**

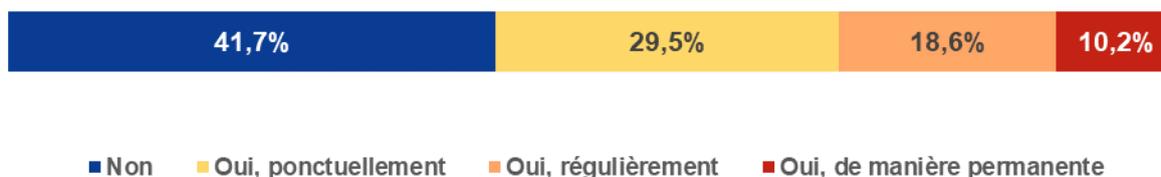
Une pénurie de professionnels s'inscrivant dans un contexte de saturation des dispositifs

Dans un contexte d'augmentation continue du nombre d'enfants et de jeunes protégés par l'aide sociale à l'enfance, **près de 60% des établissements et services ont été contraints au cours des derniers mois de dépasser leur capacité autorisée d'accueil ou d'accompagnement**. Ces dépassements touchent les établissements d'accueil comme les services d'accompagnement en milieu ouvert. Les établissements et services habilités uniquement au titre de la protection judiciaire de la jeunesse sont en revanche moins concernés.

Pour près de 30% des répondants, ce dépassement de capacité autorisée est régulier ou permanent, témoignant de difficultés structurelles à répondre de manière réactive et adaptée au besoin de protection des enfants.

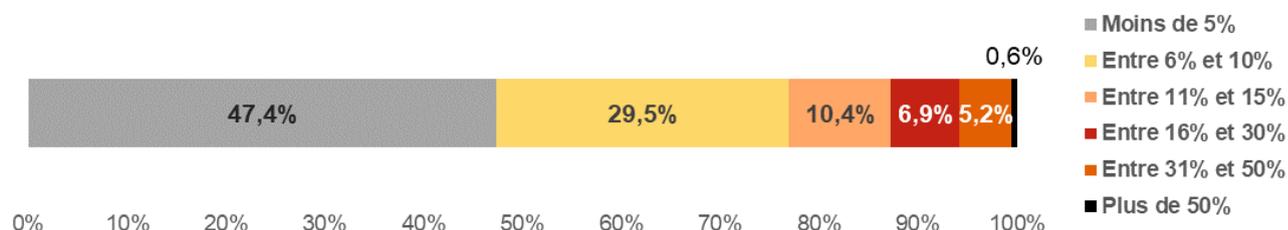
A la demande de l'autorité de tutelle, votre établissement/service a-t-il dépassé au cours des derniers mois ou dépasse-t-il sa capacité autorisée ?

source : enquête Uniopss, 2023



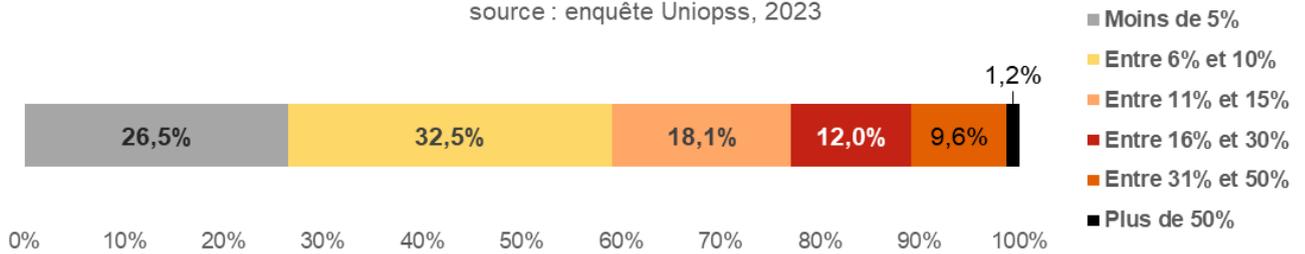
Plus de 50% des établissements et services concernés par le dépassement de leur capacité autorisée estiment le sureffectif supérieur à 6%. **Plus inquiétant, le sureffectif apparaît nettement plus important dans les établissements et services dépassant leur capacité autorisée de manière régulière ou permanente.**

Estimation du sureffectif
source : enquête Uniopss, 2023



Estimation du sureffectif pour les établissements ou services dépassant leur capacité autorisée de manière régulière ou permanente

source : enquête Uniopss, 2023

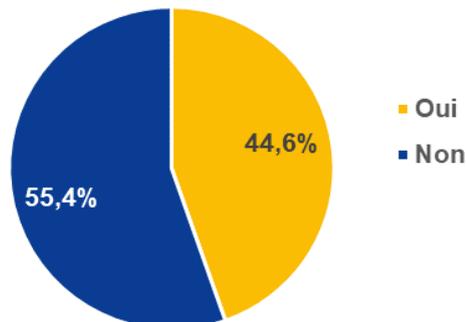


Outre les dépassements de capacité autorisée, les établissements et services de protection de l'enfance ayant répondu à l'enquête sont amenés à **accompagner des enfants et des jeunes dont les profils ne correspondent pas à leur habilitation. Sont concernés :**

- 44,6% de l'ensemble des répondants
- 49,7% des répondants déclarant également dépasser leur capacité autorisée – **ces établissements ou services cumulent donc accueil ou accompagnement en sureffectif, et non adapté à certains enfants et jeunes orientés.**

A la demande de l'autorité de tutelle, votre établissement/service accueille-t-il des enfants ou jeunes dont le profil ne correspond pas à votre habilitation ?

source : enquête Uniopss, 2023



De quels profils s'agit-il ?

source : enquête Uniopss, 2023



De manière massive, **ces accueils ou accompagnements hors habilitation concernent des enfants ou jeunes en situation de handicap, incluant des troubles psychiques** (76% des répondants). Dans une moindre mesure, des accompagnements d'enfants dont l'âge se situe en deçà de l'habilitation sont également mentionnés par plusieurs répondants.

Outre la question importante de la légalité de ces accueils et de la responsabilité pesant sur les gestionnaires d'établissements et de services, ces accompagnements sont bien souvent synonymes d'une protection ne permettant pas de répondre aux besoins des enfants et d'équipes mises à mal : locaux et matériels inadaptés, professionnels non formés, absence d'étayage par des secteurs partenaires... Plusieurs répondants témoignent du caractère désormais pérenne de ces situations.

« Nous accueillons des enfants qui n'ont pas l'étayage pourtant prévu dans leur notification MDPH. Il n'y a plus de places en SESSAD ou en IME. » un répondant

« Nous accueillons des jeunes ayant des troubles importants du comportement. 2 jeunes sur une unité de 14. Cela génère des déséquilibres à tous les niveaux de l'organisation et une situation anxiogène pour les professionnels et les autres jeunes.» un répondant

Plusieurs services de milieu ouvert déclarent également **accompagner des enfants qui devraient être accueillis en établissement ou en famille d'accueil mais qui ne le sont pas, faute de places**. Ces enfants, malgré un danger avéré, sont maintenus au domicile des parents ou font l'objet de retour au domicile non préparé suite à un accueil.

« Nous accompagnons des enfants en attente de placement qui ne devraient plus être suivis en milieu ouvert du fait du danger au sein de la cellule familiale. » un répondant

Plusieurs dynamiques se distinguent :

- Des établissements ou services accompagnant ponctuellement des enfants, au-delà de leur capacité autorisée, pour répondre à l'impératif de protection avant une orientation davantage adaptée,
- Des établissements ou services dans lesquels le sureffectif devient la norme, témoignant de la saturation globale du dispositif de protection de l'enfance.

De très nombreux répondants accompagnent des enfants dont les profils ne correspondent pas au projet de service ou d'établissement. Ces enfants ne bénéficient pas des conditions d'accueil et de l'accompagnement nécessaires à leurs besoins, même lorsque ceux-ci sont bien identifiés (notification MDPH par exemple). Ces situations génèrent des tensions et accentuent la perte de sens au travail des professionnels. La protection de l'enfance pâtit des carences d'autres secteurs et fait face à un cercle vicieux : des tensions générant des départs de professionnels ou l'absence de nouveaux candidats, et des postes vacants générant des tensions.

L'Uniopss

Unir les associations pour développer les solidarités

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation de rassembler, défendre et valoriser les acteurs privés non lucratifs qui œuvrent en faveur des personnes vulnérables et fragilisées (personnes âgées, personnes en situation de handicap, malades, enfants, jeunes, familles, personnes en situation de pauvreté et d'exclusion...). Ancrée dans un réseau de 15 unions régionales et d'une centaine de fédérations, unions et associations adhérentes nationales, l'Uniopss représente 75 % des intervenants non lucratifs du champ sanitaire, social et médico-social



Les valeurs qui nous rassemblent

- ▶ Primauté de la personne
- ▶ Non lucrativité
- ▶ Solidarité
- ▶ Égalité dans l'accès aux droits
- ▶ Participation de tous à la vie de la société

Contacts :

Jérôme VOITURIER

Directeur général Uniopss
jvoiturier@uniopss.asso.fr

Alexandra ANDRES

Conseillère technique enfances, familles, jeunes
aandres@uniopss.asso.fr
